



Unir les associations pour développer les Solidarités

Réunion du Collectif Alerte de la Creuse

Participants :

- Mmes. M. BARSE, (ANPAA 23)
- E. PROT (ANPAA 23) ;
- S. CARTON, (L'ESCALE).
- L. HARDY (L'ESCALE).
- MM. F. STAYBRENAUFFI (UDAF 23) ;
- R. RAYMOND (ALCOOL ASS.)
- PASQUIER (ANPAA 23).

Excusés :

- Mme. L. LESCURAT (OASIS 23).

Documents distribués :

- Recommandations du collectif ALERTE et des partenaires sociaux pour l'accès à l'emploi.
- Plateforme pour une nouvelle politique publique du logement.

Compte-rendu de la réunion :

1) Historique d'Alerte.

Depuis les années 1970, l'évolution de la pauvreté en France a amené la société à changer le regard qu'elle porte sur ce phénomène, et à s'interroger sur ses causes. Considérée comme « résiduelle » dans les années 1970, la pauvreté est désormais analysée comme un « phénomène d'exclusion » dont l'origine est à rechercher dans les effets du « progrès » : « les pauvres » sont des « victimes » du système.

1985, les associations nationales du lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se réunissent au sein de la Commission « **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » de l'UNIOPSS, pour élaborer une réflexion politique et une parole commune portées ensuite devant les Pouvoirs publics et le grand public.

1994, ces associations obtiennent le label « Grande Cause Nationale ». Elles adoptent le nom « **Collectif Alerte** » et décident de mettre en oeuvre une politique de communication commune, nationale, en direction du Grand public, sur le thème de l'exclusion. « Alerte » est donc le logo de communication de ces associations.

1995 : Le collectif Alerte diffuse le « **Pacte contre la pauvreté et l'exclusion** ». Il élargit progressivement ses missions et se saisit de plusieurs dossiers : la loi de lutte contre les exclusions, la CMU,...

Après une période de recul à partir de 1996, la pauvreté progresse à nouveau en 2001, et atteint désormais y compris des personnes qui disposent d'un emploi. Le constat de cette nouvelle précarité fait émerger la notion de « sécurisation des parcours » et, pour le Collectif Alerte, la nécessité d'élargir le champ de son action en se rapprochant des partenaires sociaux afin d'intervenir au cœur du système économique.

26 mai 2006 : un **pacte de mobilisation** est signé avec les partenaires sociaux. Cette journée est aussi l'occasion pour le Collectif Alerte de marquer sa volonté de mieux associer les personnes défavorisées à ses travaux, afin de ne pas intervenir *pour* elles mais *avec* elles.

Cette journée marque la **refondation du Collectif Alerte**, qui se dote d'une charte de fonctionnement.

Plus récemment, le Collectif Alerte produit une **plate forme de propositions**, en vue du « Grenelle de l'Insertion ». Les axes forts de ces propositions sont les suivants :

- Améliorer le droit à la formation
- Introduire plus de souplesse dans les parcours (Les passerelles et transitions dans les parcours de formation) et nécessité d'avoir une GPEC.
- L'insuffisance dans la prise en compte de la reconversion.
- Décréter la lutte contre l'illettrisme « Grande priorité nationale » dans les années à venir.
- Le RSA : en posant la question des droits et devoirs en parallèle : droit d'avoir un référent rapidement, aux prestations publiques de l'emploi, possibilité de construire des parcours adaptés à chacun et parallèlement, les devoirs d'améliorer ses chances d'avoir un emploi, de rechercher activement un emploi et d'accepter un emploi « acceptable ».

La problématique du logement : avec l'organisation d'un rassemblement le 21 février sur le DALO autour de plusieurs principes centraux :

- Personne ne doit subir la contrainte de la rue
- L'état doit être garant de l'accès et du maintien dans le logement
- Un accompagnement social doit être systématiquement proposé

Depuis 1994, 25 collectifs régionaux ou départementaux se sont mis en place pour échanger, réfléchir sur la pauvreté et l'exclusion dans la région et identifier des moyens de les combattre et prendre des positions communes sous le label « Alerte ».

2) Tour de table.

Présentation des participants :

- **L'Escale** propose des logements d'urgence à des jeunes, des tziganes, des mahorais. Beaucoup d'hommes seuls, de familles monoparentales. Intervient après le CHRS pour stabiliser (jeunes en augmentation), à moyens constants.
- **ANPAA 23** : Intervient uniquement en prévention, par des actions collectives. Ne donne pas de soins. Travaille avec le CODES. Permanence téléphonique.

Evolution : De plus en plus de jeunes sont touchés par les conduites d'alcoolisation (les filles aussi).

- **Alcool. Assistance** : Mouvement d'entraide et d'action sociale. Intervient auprès du malade avec son accord. Apporte des formations à l'entourage des alcooliques. Propose des chantiers d'insertion à St-Ary (Domeyrot), qui est aussi un lieu de vie.

Constats : Rajeunissement du public (30-40 au lieu de 40-50 ans), de plus en plus souvent c'est l'entourage qui appelle.

En projet : pièce de théâtre avec la compagnie TAIKO, suivi de débats avec des médecins (public scolaire).

- **UDAF** : M. STAYBRENAUFFI est chargé de l'accompagnement social des tziganes sédentarisés. Intervient sur toute la Creuse.

Evolution : tendance à la dissolution des liens communautaires, perte de la culture chez les jeunes, mais 100% sont scolarisés. Actions pour le permis de conduire, contre l'illettrisme. Médiations avec le voisinage. Mais les financements stagnent.

3) Poursuite du travail souhaité par les associations en Creuse :

Cette première réunion de relance du Collectif Alerte en Creuse a permis aux associations de mieux appréhender le travail de chacun.

Ils souhaitent poursuivre le travail notamment autour des points suivants

- Porter une parole commune.
- Faire remonter les constats.
- Réfléchir à l'accession à des terrains familiaux pour les tziganes.

A creuser :

- Associations qui pourraient intégrer ce collectif.
- Mise en place de la loi DALO.

Date et lieu de la prochaine réunion

Jeudi 5 juin 2008 (9h30) à Guéret, au siège d'Alcool Assistance.